



16ème législature

Question N° : 7608	De Mme Sandrine Josso (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Dépistage du papillomavirus chez l'homme	Analyse > Dépistage du papillomavirus chez l'homme.
Question publiée au JO le : 25/04/2023 Réponse publiée au JO le : 18/07/2023 page : 6842		

Texte de la question

Mme Sandrine Josso appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le dépistage des papillomavirus chez les hommes. Les papillomavirus (HPV) sont responsables d'infections sexuellement transmissibles (IST) particulièrement fréquentes. Dans 10 % des cas, le papillomavirus persiste et peut causer des lésions précancéreuses et des cancers. Le dépistage chez les femmes permet de détecter des anomalies des cellules du col de l'utérus et de les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer ou de diagnostiquer des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison. Chez les hommes, pourtant porteurs de HPV également, ce dépistage est beaucoup plus rare. Il se réalise généralement par un examen physique, un test sanguin ou par le test de l'acide nucléique. Le dépistage régulier du papillomavirus chez les hommes peut aider à prévenir le développement de cancer en détectant rapidement toute infection ou lésion potentiellement dangereuse, tout en prévenant la transmission du HPV au partenaire. Elle souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour favoriser le dépistage du HPV chez les hommes.

Texte de la réponse

Actuellement, le dépistage des papillomavirus humains (HPV) chez les hommes n'est pas recommandé de manière systématique. Le principal axe de lutte contre les lésions pré-cancéreuses et cancéreuses associées à ces virus repose sur la vaccination. Celle-ci permet d'éviter l'infection par les types à haut risque (oncogènes) les plus fréquents de ce virus et donc l'apparition de lésions des muqueuses pouvant mener à des lésions pré-cancéreuses et cancéreuses. Cette vaccination a été récemment étendue par les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) en décembre 2019, aux jeunes garçons de 11 à 14 ans révolus, avec un rattrapage possible de 15 à 19 ans révolus. Pour que cette vaccination soit efficace, elle doit être réalisée avant le début du contact avec ce virus, et donc avant le début de la vie sexuelle car le virus HPV se transmet très facilement lors des rapports sexuels, même protégés par un préservatif. En l'état actuel des connaissances scientifiques, et contrairement au cancer du col de l'utérus, il n'est pas préconisé la recherche systématique de ce virus chez l'homme dans le cadre d'un dépistage des cancers de l'oropharynx et du canal anal. Une information est déjà dispensée aux hommes concernant ce virus, notamment les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Cette information gagnerait à être enrichie et plus largement diffusée, notamment dans le cadre de la prévention combinée, dont la promotion constitue la première action de la feuille de route 2021-2024 de déclinaison de la stratégie nationale de santé sexuelle (« Promouvoir une offre de prévention et de réduction des risques complète pour faire monter la compétence de la population générale comme des personnes les plus exposées sur les outils de prévention existants et adaptés aux

conditions de leur vie intime et sexuelle »). Une stratégie de dépistage des HPV chez les hommes pourrait être mise en place si une évaluation fondée sur l'analyse des données probantes en montrait l'intérêt et l'efficacité, et que des recommandations de la HAS en préconisaient la mise en place. Cependant, en l'état actuel des connaissances, la prévention porte avant tout sur la vaccination des hommes et des femmes, qui reste le moyen le plus efficace d'éviter une infection par le virus HPV.